

Note d'information concernant l'année scolaire 2017-2018

Cette note complète l'information diffusée dans les cartables avant les vacances scolaires.(consultable sur les sites internet des communes de la CCJLVD)

Le retour à la semaine des 4 jours est effectif dès la rentrée de septembre 2017.

Il a été approuvé par le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale.

Ainsi les nouveaux horaires sont les suivants :

Horaires scolaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AUBIGNOSC	8H30-11H45 13H30-16H15	8H30-11H45 13H30-16H15		8H30-11H45 13H30-16H15	8H30-11H45 13H30-16H15
CHATEAUNEUF VSD	8H45-12H00 13H45-16H30	8H45-12H00 13H45-16H30		8H45-12H00 13H45-16H30	8H45-12H00 13H45-16H30
SALIGNAC	8H30-11H30 13H30-16H30	8H30-11H30 13H30-16H30		8H30-11H30 13H30-16H30	8H30-11H30 13H30-16H30
MONTFORT	9H00-12H00 13H30-16H30	9H00-12H00 13H30-16H30		9H00-12H00 13H30-16H30	9H00-12H00 13H30-16H30
PEIPIN	8h30-11h30 13h30-16h30	8H30-11H30 13H30-16H30		8H30-11H30 13H30-16H30	8H30-11H30 13H30-16H30

Les horaires des transports restent identiques : 16h30 à Salignac et Châteauneuf et 16h15 à Aubignosc.

Nouveau service et nouveaux horaires pour le centre de loisirs des mercredis

Le conseil communautaire en date du 12 Juillet 2017 a validé l'instauration des centres de loisirs des mercredis toute la journée.

Deux centres existent sur le territoire le centre de loisirs de la Vallée du Jabron basé à Noyers/jabron et le centre de loisirs des P'tites Bouilles situé à Peipin. Les deux centres sont ouverts à l'ensemble de la population de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance.

L'accès au centre de loisirs est proposé à la demi-journée ou à la journée.

L'amplitude horaire du centre de loisirs a été élargie pour les mercredis et les vacances.

Ainsi les horaires des mercredis et des vacances sont à compter de la rentrée prochaine les suivants: 7h30-18h30.

Un accueil et départ échelonné sera proposé sur la journée comme suit :

Accueil échelonné de 7h30 à 9h et un départ de 11h30 à 12h

Accueil échelonné de 13h30 à 14h et départ de 17h à 18h30

Les parents seront libres de récupérer les enfants sur ces créneaux horaires.

Un service restauration est proposé sur la commune de Peipin pour les enfants inscrits au centre de loisirs les P'tites Bouilles qu'ils soient inscrits sur la demi-journée ou sur la journée entière. Pour le centre de loisirs de la Vallée du Jabron les parents doivent apporter les repas.

Les tarifs sont les suivants :

	Demi-journée	Journée entière	Coût du repas
Familles résidant sur la CCJLVD	5€ (hors repas)/enfant	9.50€ (hors repas)/enfant,	4.10€
Familles résidant hors CCJLVD mais dont l'un des parents travaille sur la CCJLVD ou grands-parents inscrivant l'un de ses petits-enfants	8€ (hors repas)/ enfant	15€/jour(hors repas)/ enfant,	4.10€
Familles extérieures	13€ (hors repas)/ enfant	25€ (hors repas)/ enfant	4.10€

Les fiches d'inscription pour l'accueil des mercredis seront mis en ligne sur les sites internet des communes ou disponibles en mairie fin Juillet. L'inscription se fait au minimum une semaine à l'avance et le paiement se fait à la réservation.

Nouveau : le paiement à la réservation pour le service cantine

Face aux nombreux impayés, la Communauté de communes a décidé lors du conseil communautaire du 12 Juillet dernier de modifier la facturation des repas.

Désormais les repas devront être réglés en avance auprès du personnel périscolaire lors du dépôt des fiches d'inscription.

Pour rappel :

La fiche d'inscription à la cantine doit impérativement être transmise une semaine avant la période réservée. (ex : pour une inscription au mois, la fiche d'inscription doit être transmise à minima le lundi précédant le mois réservé)

Les modifications doivent rester exceptionnelles et être dûment justifiées (maladie,..)

Tout repas non décommandé auprès des services compétents avant 9h00 ne sera pas remboursé.

Des permanences pour le dépôt des fiches d'inscription et le paiement se tiennent sur les sites des différentes cantines les lundis et jeudis tous les quinze jours. Pour la commune d'Entrepierrres les inscriptions et le paiement se font sur le site de Salignac, pour Châteauneuf Val saint Donat sur le site d'Aubignosc .

Pour mémoire les permanences se font

Pour le service périscolaire (cantine-périscolaire matin et soir) de Peipin et le centre de loisirs :

- Du mardi 29 Août au Jeudi 31 Août de 8h30-12h30 et de 14h30 à 18h30 bureau les p'tites Bouilles à PEIPIN

L'inscription et le paiement se font à la quinzaine, au mois, au trimestre ou à l'année selon le calendrier suivant.

INSCRIPTIONS AU MOIS

MOIS RESERVE	DATES DES PERMANENCES POUR LE DEPOT des FICHES INSCRIPTIONS <u>CANTINE ET PERISCOLAIRE</u> ET PAIEMENT DE LA CANTINE ET PERISCOLAIRE POUR PERIODE RESERVEE
Septembre	Du mardi 29 Août au Jeudi 31 Août de 8h30-12h30 et de 14h30 à 18h30
Octobre	Jeudi 21 septembre 2017 Ou Lundi 25 septembre 2017
Novembre	Lundi 16 octobre ou Jeudi 19 Octobre
Décembre	Jeudi 23 Novembre 2017 ou Lundi 27 novembre 2017
Janvier	Jeudi 14 Décembre ou Lundi 18 décembre 2017
Février	Jeudi 17 Janvier 2018 Ou Lundi 22 Janvier 2018
Mars	Lundi 19 Février Ou Jeudi 22 Février
Avril	Jeudi 22 Mars Ou Lundi 26 Mars
Mai	Lundi 16 avril Ou jeudi 19 Avril
Juin-Juillet	Jeudi 17 Mai Ou Mardi 22 Mai

INSCRIPTIONS A LA QUINZAINE

QUINZAINE RESERVE (semaine si précède les vacances)	DATE DE DEPOT FICHE ET PAIEMENT PERIODE RESERVE
4 Septembre au 15 Septembre	Du mardi 29 Août au Jeudi 31 Août de 8h30-12h30 et de 14h30 à 18h30
18 Septembre au 29 Septembre	Jeudi 7 septembre ou Lundi 11 septembre
2 Octobre au 13 Octobre	Jeudi 21 septembre 2017 Ou Lundi 25 septembre 2017
16 Octobre au 20 Octobre (1 semaine)	Jeudi 5 octobre Ou Lundi 9 Octobre
6 Novembre au 17 Novembre	Jeudi 12 Octobre ou Lundi 16 octobre
20 Novembre au 1 ^{er} Décembre	Jeudi 9 Novembre Ou Lundi 13 Novembre
4 Décembre au 15 Décembre	Jeudi 23 Novembre 2017 ou Lundi 27 novembre 2017
18 Décembre au 24 Décembre (semaine)	Jeudi 7 décembre Ou Lundi 11 décembre
8 Janvier au 21 Janvier	Jeudi 14 Décembre ou Lundi 18 décembre 2017

Les fiches d'inscription aux services périscolaires (cantine, garderie) sont à retirer auprès du personnel périscolaire (ou sites internet des communes concernées) et à remettre au personnel périscolaire.

Les fiches d'inscription aux services extrascolaires (mercredis et vacances) sont à retourner au bureau les P'tites Bouilles à Peipin .

Si un enfant n'est pas inscrit, il ne sera pas pris en charge et ne sera donc pas sous la responsabilité de la CCJLVD !
Les parents qui ne se seront pas acquittés des sommes dues au titre des services périscolaires et/ou extrascolaires au titre de l'année précédente ne pourront pas inscrire leurs enfants à la cantine et à la garderie à la rentrée scolaire ni au centre de loisirs lors des vacances scolaires.